**Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants**

**Appel à contributions**

**Un an et demi après : l'impact du COVID-19 sur les droits humains des migrants**

Conformément à la résolution 43/6 du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants a pour mandat de : « Envisager des voies et des moyens de surmonter les obstacles empêchant d’assurer une protection complète et effective des droits de l’homme des migrants, en reconnaissant la vulnérabilité particulière des femmes, des enfants et des migrants sans papiers ou en situation irrégulière » et «  Formuler des recommandations appropriées en vue de prévenir les violations des droits de l’homme des migrants et d’y porter remède, partout où elles peuvent se produire » (*paragraphe 1 a) c),* [A/HRC/RES/43/6](https://undocs.org/A/HRC/RES/43/6)).

Dans l'accomplissement de son mandat, le Rapporteur spécial a décidé de consacrer son prochain rapport à la 76e session de l'Assemblée générale des Nations Unies à l'impact du COVID-19 sur les droits de l’homme des migrants.

La pandémie de COVID-19 a eu un impact sur le tissu sanitaire, social et économique de nos sociétés. La crise du COVID-19 a également dévoilé des inégalités systémiques et mis en lumière les lacunes de l'appareil social et économique et des systèmes nationaux de protection des droits humains. Les migrants et leurs familles continuent d’être affectés de manière disproportionnée par les mesures restrictives mises en place dans le contexte de la lutte contre la pandémie. Les migrants en situation irrégulière restent à la périphérie de nos sociétés et paient le tribut plus lourd. Les travailleuses et travailleurs migrants jouent un rôle critique dans des secteurs économiques, sociaux et d’autres secteurs clés permettant aux pays d’assurer des services essentiels pour les collectivités et continuer leurs activités pendant la crise. Cependant, les migrants continuent de faire face à d'importantes lacunes en matière de protection et sont victimes de discrimination raciale, de xénophobie et d'autres violations graves des droits de l'homme. Les femmes migrantes continuent à être à risque d’exploitation, abus, violence sexuelle ou sexiste. De nombreux migrants risquent aussi d'être exposés à des conditions de vie ou de travail précaires et insalubres exacerbées par la contagion de COVID-19. Beaucoup d'autres sont renvoyés de force sans tenir compte des normes internationales et sans aucun soutien sanitaire, social et financier. Il est essentiel que les législations, les politiques et les mesures adoptés se conforment aux instruments pour la protection de droits humains autrement la pandémie de COVID-19 risque de devenir un prétexte pour un traitement arbitraire plutôt qu’une opportunité pour renforcer nos systèmes de protection.

Un an et demi depuis le début de la pandémie, l'incertitude demeure quant à l'avenir. L’évolution du virus et ses variantes sont au centre d’une forte préoccupation ainsi que les moyens insuffisants et inadéquats pour le combattre, y compris l’accès aux vaccins. Les États membres ont adopté différentes stratégies en fonction de leurs contextes, capacités ainsi que de leurs impératifs politiques. Des réussites importantes sont observées mais les défis demeurent. Le Rapporteur spécial a appelé les États à « **veiller à ce que les mesures prises dans le cadre de la pandémie de COVID-19 soient conformes aux normes internationales relatives aux droits humains et ce que les migrants soient pris en compte dans tous les aspects des ripostes nationales à la crise sanitaire mondiale** ». La coopération et la solidarité restent essentielles pour garantir que tous les pays puissent se redresser et mettre en place des réponses sanitaires efficaces, y compris des programmes de vaccination inclusifs. Il incombe aux états d’intégrer les droits humains des migrants dans leurs plans de redressement et de renforcer les mécanismes pour la participation significative des migrants. Les migrants et leurs familles doivent être considérés comme des atouts positifs et pleinement intégrés dans les plans nationaux pour « reconstruire en mieux ».

**Questions**

Le Rapporteur spécial souhaiterait demander aux États Membres, aux entités régionales et intergouvernementales, aux organisations de la société civile, aux institutions nationales des droits de l’homme et à d’autres parties prenantes concernées de contribuer à l’élaboration du rapport.

Le Rapporteur spécial souhaite recevoir des contributions sur l'une ou l'ensemble des questions suivantes, y compris des études de cas et des exemples spécifiques de pratiques émergentes ainsi et des défis rencontrés.

1. Veuillez fournir des informations sur les mesures de santé prises par votre gouvernement dans la lutte contre le Covid-19 garantissant aux migrants et leurs familles l’accès à des soins de santé adéquats au même titre que les citoyens nationaux. Il s'agit notamment d'un accès équitable aux traitements, aux tests, aux vaccins, à la santé reproductive, aux protocoles de santé tenant compte des spécificités du genre, aux équipements de protection et à d'autres services de santé et de base tels que l'eau, l'assainissement et l'information. Veuillez également indiquer si des « pare-feu » et des capacités professionnelles adéquates sont disponibles pour garantir que les migrants qui craignent de demander une assistance médicale puissent accéder aux services de santé sans risquer des mesures d'application de mesures coercitives de la loi en matière d'immigration et que les mesures de protection des données personnelles soient respectées.
2. Veuillez indiquer quelles mesures et initiatives de solidarité ont été mises en place ou sont prévues pour soutenir les migrants dans le contexte de la pandémie par le gouvernement, la société civile et d'autres parties prenantes concernées.
3. Veuillez indiquer si des mesures ont été envisagées pour réduire la détention des migrants en considération des risques sanitaires liés à la transmission du COVID-19 et opter pour des alternatives à la détention; dans le cas contraire, veuillez préciser les défis qui empêchent d’adopter de telles options. Veuillez indiquer si des détention d'enfants migrants a ont eu lieu pendant la pandémie.
4. Veuillez fournir des informations sur les mesures prises pour prévenir et combattre la discrimination raciale, les discours de haine, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée auxquels sont confrontés les migrants, particulièrement dans le contexte du COVID-19.
5. Veuillez fournir des informations sur toute mesure ou déclaration de l’état d’urgence ou toute législation spéciale activant des pouvoirs extraordinaires prise par votre gouvernement au niveau national ou local en raison de la pandémie COVID-19. Veuillez également indiquer si ces mesures ont été proportionnelles et temporaires et de quelle manière elles ont été adaptées aux droits humains et libertés fondamentales des migrants dans le contexte de la pandémie COVID-19.
6. Veuillez fournir des informations sur toute législation ou politique pertinente concernant la régularisation des migrants, y compris les migrants en situation irrégulière, adoptée pendant la pandémie, par exemple, par l'adoption de processus et de voies de régularisation, de prolongations de visas de travail et d'autres mesures appropriées pour améliorer le travail décent et des conditions de vie dignes, renforcer les contributions des migrants et favoriser la coopération. Veuillez également indiquer si les programmes de régularisation sont conçus comme des solutions à long terme.
7. Veuillez indiquer si votre pays a adopté ou prévoit d'adopter un plan de redressement en réponse à l'impact socio-économique de la COVID-19 et si une approche fondée sur les droits de l’homme et un cadre d’indicateurs de droits de l’homme sensibles au genre sont appliqués pour garantir que personne ne soit laissé pour compte. Veuillez également indiquer quels sont les structures de coordination nationale permettant aux différents secteurs gouvernementaux ainsi qu’aux acteurs de la société civile et d’autres parties prenantes de participer à toutes les étapes des plans et surveiller le processus de redressement.
8. Le gouvernement a-t-il rencontré des défis spécifiques pour la protection et la réalisation des droits humains des migrants dans le contexte du COVID-19 - y compris leur droit à la santé, au logement, à l'éducation, à l'information, à la protection sociale, aux services de base, au retour en toute sécurité et dignité et à la réintégration durable et/ou d’autres droits ? Veuillez fournir des informations sur les pratiques émergentes et les opportunités pour renforcer la protection des migrants dans le contexte de la pandémie Covid-19.

**Envoi des contributions**

Les contributions peuvent être envoyées à migrant@ohchr.org avant le 14 juin 2021 en anglais, français ou espagnol. Veuillez indiquer dans l’objet de votre courrier électronique « **Contribution rapport migrants et Covid-19** ». Les contributions seront publiées sur la page Web du Rapporteur spécial sur le site du HCDH, sauf indication contraire. Veuillez limiter les entrées à 5 pages. Veuillez envoyer le texte original des lois, politiques et tout autre document pertinent, accompagnés d'une traduction en anglais s'ils sont dans une langue autre que l'anglais, le français ou l'espagnol.